

Résolution adoptée à la séance plénière du 29 mars 2021

Pour une politique nationale de santé environnement au cœur des territoires

Déclaration du groupe de l'UNSA

Aujourd'hui, le sujet de la santé environnement est encore devant nous, aussi cette résolution prend date et nous incite à aborder et à construire les politiques de santé de façon globale (prévention, curatif, environnement ...).

Le principe du « one health » est à développer sans oublier la nécessité d'y inclure la santé et la qualité de vie au travail car s'il y a des avancées, le dernier accord national interprofessionnel ne va pas assez loin sur ces questions.

Il y a urgence à agir, notamment à l'heure où la crise sanitaire nous oblige à repenser les choses. Cette crise doit d'ailleurs nous interroger sur la survenance d'épidémies futures en raison de la non-prise en compte des aspects environnementaux. Nous sommes persuadés qu'en agissant en priorité sur les causes, cela aura des effets bénéfiques tant en termes économique que de prévention.

Cette notion de santé environnementale définie par l'OMS lors de la Conférence d'Helsinki en 1994 doit être mieux retranscrite dans le droit français. Les responsabilités pénales sont à préciser et l'affirmation plus forte de la politique de « pollueur payeur » semble devoir être davantage travaillée.

Ces questions de "santé environnement" doivent être au cœur de tout projet de société (projets économiques, projets urbains, lois, politiques de santé publique, lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales, etc.) Cela nécessitera la construction d'outils afin d'évaluer les bénéfices/risques en toute impartialité.

Pour l'UNSA, Beaucoup de questionnements figurent à juste titre dans cette résolution qui pourra être complété par un travail de réflexion plus approfondi intégrant l'ensemble des problématiques débouchant ainsi sur un avis.

Cette résolution que nous avons voté, est une alerte pour la mandature future, l'incitant à traiter ce sujet sans tarder.